



Rotary Club Sion-Rhône



Monsieur le Président,

Mais oui, cher Jean-Pierre, la dernière fois, j'écrivais à Olivier : « Monsieur le Déserteur » et, ô magie, il était assis à côté de moi à notre réunion de mardi pour entendre Jean Zermatten nous parler de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Fabuleux, non ?

Et puis, pendant tes vacances orientales, Rose-Marie a très bien tenu la barre à ta place et a parfaitement dirigé le tout. Toi qui aimes la précision, tu aurais apprécié la sûreté avec laquelle elle a accueilli nos visiteurs, fort nombreux puisque leur proportion par rapport aux membres présents atteignait le chiffre sans doute record de soixante-douze pour cent, en français moyen dans le texte, ou septante-deux, en suisse authentique, si tu préfères. Enorme ! Enfin, sache que notre ami et Gouverneur-adjoint Hubert était là, ainsi qu'un autre ami du club voisin, Louis Fleury, accompagnant un jeune du Rotaract, Adrien Bramato.

Chacun étant à sa place, on pouvait donc commencer. Ce que fit Rose-Marie avec brio et sensibilité, en présentant Jean Zermatten, fondateur de l'Institut international des droits de l'enfant à l'IUKB, après avoir mené les destinées du Tribunal des mineurs du Valais pendant plus de vingt ans. Fort de ses convictions, comme l'a si bien dit notre présidente du jour, Jean Zermatten s'est senti une vocation pédagogique et c'est ainsi qu'il enseigna dans le domaine du droit pénal des mineurs à l'Université de Fribourg. Celle-ci a d'ailleurs reconnu tous ses mérites en lui décernant, en 2007, le titre de Docteur honoris causa de la Faculté de droit. Engagé dans ces différentes activités, il a concrètement voulu voir ce que la convention changeait dans notre pays... et cet engagement, ferme et très compétent, l'a finalement conduit à la haute charge de vice-président du Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies.

Le titre de son exposé : « L'enfant nouveau est arrivé », parce que la date de ratification de la Convention est le 20 novembre 1989. Or le 20 novembre – ou juste par là autour – le beaujolais nouveau arrive. D'où ce petit jeu de mots qu'il se permet, tout en précisant, en homme de bon goût, qu'il n'aime pas le beaujolais nouveau. Comme je le comprends !

Impossible de te résumer son brillant exposé... mais je t'en signale trois points forts

1. la convention est ratifiée par 191 pays sur 193 (manquent la Somalie et les USA, bravo !);
2. l'article 3 garantit l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit être une considération primordiale;
3. l'article 12 donne à l'enfant capable de discernement le droit d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative le concernant, un divorce ou autre.

On pourrait dire en une seule phrase que, depuis la ratification de cette convention, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les droits fondamentaux de l'enfant sont reconnus formellement, ce qui n'était pas le cas auparavant, par exemple du temps d'Oliver Twist pour en citer un très célèbre. Il faut toutefois préciser que cela ne signifie pas que l'enfant est roi, ayant de manière impertinente tous les droits, à l'instar du célèbre Abdallah, fils du très estimé émir du Khemed, Mohammed Ben Kalish Ezab, archiconnu des tintinophiles



et ce « Halte !... Toi pas toucher au fils de mon Emir ! » illustre hélas bien la surprotection abusive actuelle de certains fils d'abrutis... Mais ça, c'est une autre histoire.

Bon retour parmi nous, mon cher Jean-Pierre, et tous mes amicaux messages.